



Le réseau de services et de soins  
de la Mutualité Française Aveyron

# Résidence Les Cheveux d'Ange

---

## SYNTHESE

## PROJET D'ETABLISSEMENT

---

## 2024-2029

---

**26 Rue Lucien Costes**

**12100 MILLAU**

## TABLE DES MATIERES

---

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>1</b>
I. INTRODUCTION.....	2
II. HISTOIRE ET PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE .....	2
III. MISSIONS .....	4
IV. PUBLIC ACCOMPAGNE .....	5
V. OFFRE DE SERVICES ET SON ORGANISATION .....	7
VI. PRINCIPES D'INTERVENTION.....	6
VII. PROFESSIONNELS ET COMPETENCES MOBILISES.....	11
VIII. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT .....	12
CONCLUSION.....	13

## I. INTRODUCTION

---

### FINALITES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le Projet d'établissement est un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

La rédaction du projet d'établissement est une obligation réglementaire (dispositions de l'article L. 311-8 du code de l'action sociale et des familles) instituée par la loi N°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle s'impose pour les établissements sociaux et médico-sociaux (article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles) avec une réactualisation tous les 5 ans. Le décret N°2024-166 du 29 Février 2024 fixe dorénavant le contenu minimal du projet d'établissement.

Au-delà d'une obligation réglementaire, l'élaboration ou la réactualisation du projet d'établissement s'inscrit dans une démarche globale visant à mobiliser les ressources et les moyens octroyés dans un sens partagé et connu de tous en réponse aux besoins des personnes accompagnées.

Le projet d'établissement débouche sur la mise en œuvre cohérente et programmée d'orientations définies pour favoriser la performance et l'efficience de l'établissement, au regard de son environnement spécifique.

## II. HISTOIRE ET PROJET DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

---

### ▪ L'organisme gestionnaire ALTRIANE

L'Union des Mutualités Millavoises (UMM) était le gestionnaire historique de la résidence les Cheveux d'Ange jusqu'en 2024. La Mutualité Française Aveyron, née de la fusion en 2024 de l'UDSMA et de l'UMM, a décidé de se doter d'un nom de marque pour identifier l'ensemble de son réseau de services et de soins afin de s'inscrire durablement dans le paysage local et d'affirmer encore plus son rôle d'acteur majeur de la santé : il s'agit d'Altriane.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, Altriane, avec plus de huit cents emplois non délocalisables, se situe parmi les tous premiers employeurs du département, est un acteur important intervenant dans le parcours de vie et de santé des habitants du territoire.

Altriane est organisée en trois pôles d'activités :

- Le pôle Santé et Habitat composé d'un établissement d'hospitalisation à domicile, des EHPAD, de l'habitat inclusif et alternatif, des centres de santé dentaire, d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, d'un CRT, une plateforme de répit et une crèche ;
- Le pôle Accompagnement Soins et Prévention, composé de centres de santé infirmiers, de services de soins infirmiers à domicile, de service autonomie à domicile et d'un service d'aide à domicile ;

- Le pôle des Biens Médicaux composé des centres optiques et d'audition, d'un laboratoire de prothèses dentaires, d'une pharmacie et d'une entreprise de matériel médical ;
- Un organisme de formation : « e-santé formation ».

Les valeurs de l'organisme gestionnaire Altriane s'inscrivent dans les principes et les valeurs du secteur mutualiste avec comme raison d'être l'humain et la solidarité.

### ■ La Résidence « Les Cheveux d'Ange »

La Résidence « Les Cheveux d'Ange » est située 26 rue Lucien COSTES à Millau. La ville, sous-préfecture, compte 22 000 habitants. Il s'agit du chef-lieu de canton au Sud du département de l'Aveyron.

Le bâtiment de la Résidence est constitué de 5 niveaux, comprend 67 chambres individuelles dont une unité protégée.

L'EHPAD se compose :

- **d'un rez-de-jardin** regroupant des locaux techniques et de stockage, une salle de réunion, une salle de rééducation, un jardin avec une terrasse. Ce niveau est accessible depuis le parking gratuit situé à proximité immédiate.
- **d'un rez-de-chaussée** composé de l'entrée principale, des bureaux administratif, des espaces de vies communes (salle d'activité, jardin, terrasses, salle de restauration), des vestiaires et de la salle du personnel, de la lingerie, des cuisines et de la plonge, d'un salon de coiffure, et des locaux de l'accueil de jour (avec une entrée principale dédiée).
- **de trois étages :**
  - ❖ **1<sup>er</sup> étage**
    - Aile droite : l'Unité Protégée avec 11 lits et un espace de vie ;
    - Aile gauche : 8 chambres individuelles, et locaux techniques ou de stockage, le local pharmacie, la salle de soins, comprenant le bureau de l'IDEC et du médecin coordonnateur.
  - ❖ **2<sup>nd</sup> étage**
    - 24 chambres individuelles, des salons, le bureau de la Psychologue, une tisanerie, des locaux techniques et de stockage.
  - ❖ **3<sup>ème</sup> étage**
    - 24 chambres individuelles, des salons, une tisanerie, des locaux techniques et de stockage.

**L'adaptation des locaux à l'évolution des besoins des personnes accueillies est l'une de nos priorités. Ceux-ci offrent un potentiel architectural intéressant pour accueillir de nouvelles modalités d'accueil, notamment un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et un Centre de Ressources Territorial (CRT).**

### III. MISSIONS

La Résidence « Les Cheveux d'Ange » dispose de 67 places dont 63 lits d'hébergement permanent, 4 lits d'hébergement temporaire, et 15 places en accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées. L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 17 lits d'hébergement permanent.

La Résidence « Les Cheveux d'Ange », propose un accueil gérontologique diversifié qui permet d'accompagner des personnes âgées de plus de 60 ans, dont le maintien à domicile s'avère difficile voire impossible en raison de leur état de santé physique ou psychique. Ce principe s'entend sous réserve de dérogation d'âge éventuelle tant pour l'EHPAD que pour son accueil de jour, en lien avec une situation de handicap.

La mission principale de l'établissement est de « *prendre soin de la personne et l'accompagner jusqu'au bout de sa vie, en lui garantissant des conditions de vie, d'accompagnement et de soins dans le respect de son intégrité et sa dignité* ».

Notre établissement est avant tout un lieu de vie.

Afin de garantir l'intimité, la liberté d'expression et la dignité des personnes accompagnées, l'ensemble du personnel veille à concilier personnalisation de l'accompagnement et vie en collectivité en s'appuyant sur une approche holistique\*. Cela suppose d'avoir une vision globale de la personne, considérant non seulement ses besoins physiques, psychologiques, sociaux, environnementaux et spirituels, dès son arrivée à la résidence et ce jusqu'au bout de sa vie.

#### \*L'approche holistique au service de la personne accompagnée

L'approche holistique consiste à prendre en compte la personne dans sa globalité, plutôt que de la considérer de manière compartimentée, en prenant en compte ses dimensions physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles.

L'accompagnement de la personne doit englober tous les aspects de sa vie y compris ceux qui peuvent sembler indépendants de sa santé physique immédiate. Il s'agit par exemple de son histoire de vie, de ses relations sociales, de ses habitudes alimentaires, de ses activités de loisirs, ou encore de ses croyances et valeurs.

La mise en œuvre d'une approche holistique implique des activités variées, une alimentation équilibrée et adaptée, une attention particulière portée à l'environnement de vie, ou encore un accompagnement psychologique ou spirituel.

Ainsi, l'approche globale doit être intégrée dans tous les aspects du plan de soins de chaque personne accompagnée. Cela signifie prendre en compte non seulement les besoins médicaux, mais aussi les besoins sociaux, émotionnels et spirituels de chaque personne.

En somme, cette approche vise à favoriser le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins et de leurs aspirations, bien au-delà de la seule prise en charge des problèmes de santé. Elle représente une vision plus humaine et respectueuse de la personne âgée, qui reconnaît sa complexité et sa singularité.

Cette approche de la personne âgée traduit une véritable ambition pour nos équipes et une identité spécifique de l'accompagnement proposé à la Résidence « Les Cheveux d'Ange ».

Au titre de cette mission, la Résidence « Les Cheveux d'Ange » fournit aux personnes accueillies un ensemble de prestations avec l'intervention d'une équipe qualifiée.

- De l'hébergement : mise à disposition d'une chambre et son entretien, blanchisserie, restauration, organisation d'animations adaptées et prestations associées ;
- Du soin : cela recouvre en particulier les activités des professionnels soignants et médicaux (aides-soignants, infirmiers, médecin...) ;
- De l'accompagnement de la dépendance, qui inclut notamment la fourniture d'équipements et de consommables liés à la perte d'autonomie ;
- Un accueil séquentiel en journée permettant le maintien à domicile ;
- Un espace de répit et du temps libéré pour les aidants.

## IV. PUBLIC ACCOMPAGNE

---

Les données ci-dessous reprennent les données consolidées issues du rapport d'activité annuel et du logiciel de soins des personnes accompagnées au sein de la Résidence pour l'année 2023.

### Taux d'occupation 2023

En 2023, le taux d'occupation est de 95,22%.

### Population de l'EHPAD au 31 décembre 2023

89,29% des résidents sont des femmes, contre 10,71% d'hommes. La moyenne d'âge de l'établissement est de 88 ans.

32,26% des résidents proviennent du domicile.

En 2023, la durée moyenne de séjour au sein de l'EHPAD est de 1 177 jours.

L'établissement « Les Cheveux d'Ange » a validé son **GMP à 831** le 31 janvier 2020. Le **PMP**, quant à lui, a été validé à **246**, à cette même période.

Au 31 décembre 2023, on recensait parmi les personnes accompagnées, la répartition suivante :

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
15,52%	51,72%	8,62%	20,69%

## V. PRINCIPES D'INTERVENTION

---

La formalisation des principes d'intervention a pour objectif d'expliquer des pratiques professionnelles en usage dans la Résidence « Les Cheveux d'Ange », de faire valoir les valeurs mutualistes qui guident l'accompagnement et de réaffirmer les droits des bénéficiaires. Ces dispositions seront portées à la connaissance de tous les bénéficiaires et partenaires de la Résidence « Les Cheveux d'Ange », à travers notamment le livret d'accueil :

- Tous les professionnels et intervenants de l'établissement s'engagent à respecter et à informer chaque bénéficiaire de ses droits et de ses libertés
- Le consentement de la personne âgée, ou celui de son représentant légal est requis pour toute intervention la concernant ;
- Le respect de sa dignité, de sa vie privée et de son intimité, de son intégrité et de sa sécurité est garanti à chaque bénéficiaire ;
- Le respect et la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales de sa vie privée sont respectés ;
- Les réclamations, les plaintes et les avis des bénéficiaires et de leur famille font l'objet d'attention particulière et de réponse bienveillante ;
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, incluant le dossier de soin, est garanti.

Pour la Résidence « Les Cheveux d'Ange », le « bien vivre ensemble » est essentiel. Le personnel fait une priorité de l'écoute des personnes accompagnées, du respect des droits, d'une empathie pour comprendre les désirs et les refus. Il sait identifier les capacités restantes et avoir une vision positive de la personne. Il tient à mettre en valeur la singularité de la personne accueillie.

Un espace de réflexion éthique (ERE) est mis en place hebdomadairement au sein de la Résidence. Au-delà de cette action, une participation au comité éthique d'Altriane vient renforcer cette démarche.

La Résidence a mis en place des formations sur la bientraitance, et sur l'éthique professionnelle et a prévu de mettre en place des analyses de pratiques professionnelles (APP) qui sont prévues de manière récurrente dans le plan de développement des compétences.

Ces formations permettent de repérer les situations à risque dans la pratique quotidienne : lever, coucher, toilette, habillage, repas, déambulation, contention, intimité, environnement (bruits, odeurs). Un questionnaire individuel est proposé à chacun des soignants afin d'estimer leur positionnement au regard de la bientraitance.

En matière de prévention de la maltraitance, la Résidence « Les Cheveux d'Ange » a élaboré une procédure de repérage, signalement et traitement des situations de maltraitance. Elle analyse, en réunion des référents « Qualité – Gestion des risques – Hygiène », le bilan annuel des fiches d'événements indésirables et des plaintes et le présente au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

La Résidence communique auprès des personnes âgées sur la prévention et la lutte contre la maltraitance dans les réunions du CVS, ainsi qu'à travers les entretiens de la psychologue avec les personnes accompagnées. Des actions de prévention et de contrôle sont initiées par les référents « bientraitance » de l'établissement.

## VI. OFFRE DE SERVICES ET SON ORGANISATION

### ▪ Offre de services, modalités d'accueil et prestations

L'établissement « Les Cheveux d'Ange » propose des modalités d'accueil variées :

- L'Hébergement permanent,
- L'Unité Protégée,
- L'Hébergement temporaire,
- L'Accueil de jour thérapeutique,
- La Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants.

**L'hébergement permanent** est réparti sur les chambres du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> étage de la Résidence.

**L'unité protégée** située au 1<sup>er</sup> étage, a été aménagée architecturalement pour accueillir des personnes accompagnées déambulantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Les accès sont sécurisés. Les professionnels sont formés spécifiquement à l'accompagnement de ce public. L'unité accueillait au départ 11 personnes. Elle en accueille maintenant 19 personnes au vu de l'évolution des pathologies de ces derniers et du besoin accru.

**L'hébergement temporaire** peut être proposé à toutes personnes souhaitant venir séjourner pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à 90 jours par an, pour diverses raisons : répit de l'aidant, période hivernale, etc. Il facilite ainsi le maintien à domicile. Ces séjours sont également particulièrement intéressants pour accompagner les personnes dans une transition en douceur vers l'accueil en établissement et évaluer leur capacité à s'intégrer dans un cadre collectif.

**L'accueil de jour** s'adresse prioritairement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, au stade léger à modéré de la maladie, et aux personnes âgées en perte d'autonomie physique, qui sont désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile (capacité d'attention, capacité à participer aux activités proposées, etc.). Le but est de participer à maintenir les capacités de la personne afin de maintenir son autonomie le plus longtemps possible, favorisant ainsi le maintien à domicile. L'accueil de jour est également là pour soulager l'aidant. L'équipe se compose de deux assistants de soins en gérontologie, une aide-soignante, une infirmière coordinatrice et un temps de psychologue. La collaboration entre l'Accueil de jour et l'EHPAD est très forte notamment lorsque des personnes de l'Accueil de jour entrent de façon temporaire ou définitive à l'EHPAD.

Pour chacune de ces modalités d'accueil, des **soignants « référents »** sont définis auprès des personnes accueillies. Il s'agit d'interlocuteurs privilégiés pour eux et leurs proches. Leurs objectifs sont d'accueillir et de recueillir les attentes, les besoins, etc., tout au long du séjour de la personne, grâce à un contact personnel et privilégié.

**La plateforme d'accompagnement et de répit (PFR)** pour les aidants vise à accompagner ces derniers et prévenir leur épuisement psychologique et physique. Elle est coordonnée par une psychologue qui assure un suivi individuel des aidants tout en animant un espace d'échanges entre pairs. Par ailleurs, un temps de répit pour les aidants est proposé grâce à la mise en place de conventions avec des services d'aide à domicile pour assurer le dispositif de « temps libéré ». Dans ce cadre, la psychologue évalue les besoins spécifiques des aidants et émet des ordres de mission à destination des services d'aide à

domicile pour organiser des heures de répit adaptées. Elle rencontre également les aidants à une fréquence variable, selon leurs besoins, et oriente ces derniers vers des ressources locales, tout en leur fournissant une information exhaustive sur les dispositifs de prise en soin disponibles. La PFR propose également des activités thérapeutiques et de soutien, telles que la sophrologie, la maroquinerie, l'activité physique adaptée et la musicothérapie en duo aidant-aidé. La coordinatrice assure le suivi de ces ateliers en collaborant avec les intervenants externes. Elle maintient également un lien étroit avec les acteurs locaux du territoire pour partager les actualités de la plateforme et coordonner les dossiers dans une perspective de prise en charge pluridisciplinaire optimisée.

**Le parcours domiciliaire de la personne âgée proposé au sein de la Résidence est particulièrement fluide grâce à ses diverses modalités d'accueil qui vont de l'Accueil de jour à l'Hébergement permanent en passant éventuellement par l'Hébergement temporaire et l'accompagnement des aidants via la Plateforme de soutien et de répit.**

#### ▪ **Prestations de Soins**

La politique de soins de l'établissement, définie par la Direction de l'EHPAD et le médecin coordonnateur, repose sur l'approche holistique précédemment présentée. Elle vise notamment à développer une expertise spécifique dans l'accompagnement des résidents présentant des troubles psycho-comportementaux, en favorisant les approches non médicamenteuses.

L'alimentation et l'activité physique adaptée occupent une place centrale en tant que déterminants essentiels de santé. De plus, l'ensemble de nos équipes est régulièrement formé à la méthode Validation® Naomi Feil, qui est mise en pratique au quotidien pour accompagner les résidents de manière bienveillante et adaptée.

**\*La méthode de Naomi FEIL, la Validation® aussi appelée Validation® affective, ou thérapie par empathie a pour objectif principal de maintenir la communication avec les personnes âgées désorientées afin de les accompagner dans une relation respectueuse de leur identité tout en reconnaissant dans leur comportement, la manifestation de leur besoin d'exister en tant qu'individu et d'être entendus. La mise en pratique de la Validation® passe par la maîtrise de plusieurs techniques de communication verbales et non verbales.**

#### ▪ **Activités et vie sociale**

Les activités, sociales et culturelles et au-delà sont un élément essentiel de notre accompagnement. Elles ont vocation à favoriser dans une approche globale avec les prestations de soins citées précédemment et contribuent au bien-être et au maintien de l'autonomie de la personne accompagnée.

Chaque modalité d'accueil proposent une variété d'activités soit dans leur cadre spécifique soit en collaboration.

#### ▪ **Restauration**

La restauration est réalisée sur place. L'élaboration des menus se fait en lien avec une diététicienne. La fabrication est faite dans le respect des règles en vigueur relatives aux normes HACCP\* (Hazard Analysis and Critical Control Point). La lutte contre la dénutrition est au cœur de nos préoccupations. Elle passe par l'élaboration d'un suivi adapté et la mise en œuvre d'enrichissement naturels, ou encore la confection de goûters « maison » ou détriment des collations industrielles.

#### ▪ **Lingerie et hygiène des locaux**

La fourniture et l'entretien du linge répondent à deux impératifs :

- ➔ Assurer des conditions satisfaisantes d'hygiène et lutter contre le risque infectieux ;
- ➔ Assurer des conditions permettant la fourniture du linge en quantité suffisante et assurer le retour du linge propre de chaque personne accompagnée après son nettoyage.

Le circuit de traitement du linge est organisé afin de respecter la norme R.A.B.C. (Risk Analysis and Biocontamination Contrôle).

L'entretien des locaux est assuré par l'équipe hébergement-hôtellerie. Les agents de services polyvalents assurent chaque jour l'entretien des locaux selon une planification mise à jour régulièrement. Ils font partie intégrante de l'accompagnement des personnes accueillies en étant également soignants référents.

#### ▪ **Organisation interne de l'offre de service**

Le secrétariat de la Résidence est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. L'établissement dispose d'une permanence téléphonique 24h/24h, avec un transfert sur l'Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) et l'équipe de nuit en dehors des heures de présence de l'agent administratif.

L'établissement est accessible aux familles et aux proches des personnes accompagnées 24h/24h.

#### ▪ **Admission**

A réception d'une demande d'admission, une procédure est définie pour organiser l'accueil d'une personne accompagnée quelle que soit la modalité d'accueil. La demande d'admission est faite le plus fréquemment par le biais de la plateforme Via trajectoire. Une visite de l'établissement au préalable est assurée par la psychologue. Les demandes sont examinées par la commission d'admission qui se réunit régulièrement.

#### ▪ **Personnalisation de l'accompagnement**

Au sein de la Résidence, la personne accueillie se voit proposer un accompagnement, personnalisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions. Elle dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Son consentement éclairé est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

La personne peut désigner par écrit une personne de confiance (art L.1111-6 du code de la santé publique). La personne de confiance sera consultée au cas où la personne accompagnée ne peut exprimer sa volonté et recevoir toute l'information nécessaire. La désignation est révocable à tout moment.

La participation, les attentes, les désirs, les souhaits, spécifiques à chacune des personnes accueillies, sont encouragés, recherchés, respectés mais en tenant compte des capacités de la personne, des contingences des équipes professionnelles et de l'établissement.

On ne peut concevoir un tel projet sans participation de la famille, de l'entourage familial, du représentant légal éventuel et des intervenants extérieurs tels que le médecin traitant.

L'élaboration du projet personnalisé concerne tous les intervenants au sein de l'établissement quelles que soient leurs activités professionnelles. C'est une construction collégiale.

- **Accompagnement à la fin de vie**

Au sein de la Résidence, notre vocation est d'accompagner la personne âgée jusqu'au bout de la vie en veillant à éviter des hospitalisations non programmées tout en développant une culture interne autour des soins palliatifs.

L'accompagnement de la fin de vie est réalisé dans le respect des volontés exprimées tout au long du séjour de la personne accompagnée.

Des réunions d'inclusions en soins palliatifs permettent d'accompagner et d'anticiper les besoins de la personne en fin de vie. Un dispositif d'astreinte « IDE de Nuit » permet de mettre en œuvre les prescriptions anticipées y compris la nuit.

- **Participation et expression des personnes accompagnées et des familles**

La participation et l'expression des personnes accompagnées et des familles à la vie de l'établissement est un facteur essentiel d'intégration.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) permet ainsi l'implication de tous les acteurs dans la seule instance officielle associant personnes accompagnées, proches et professionnels. Il permet, à ce titre, la participation directe ou indirecte de toutes les personnes accompagnées à la vie de l'établissement, quels que soient leur état de santé et leurs possibilités d'expression et de compréhension. Il se réunit au moins trois fois par an.

Le CVS de la Résidence « Les Cheveux d'Ange » est ouvert à l'ensemble des modalités d'accueil proposées au sein de l'établissement.

La Résidence « Les Cheveux d'Ange » a également mis en place d'autres formes de participation permettant de recueillir les besoins et expressions des personnes accompagnées et leurs familles, et favoriser ainsi une adaptation des prestations aux besoins des bénéficiaires.

Des commissions « restauration » trimestrielles associant les personnes accompagnées à une réflexion sur la qualité des repas sont proposées. Il existe également d'autres outils de recueil de la parole comme les ateliers « le bonheur est dans l'assiette », les fiches de signalement d'évènements indésirables, les enquêtes de satisfaction, les fiches de remontées d'information, etc...

### ■ Partenariats et ouverture sur le territoire

L'établissement « Les Cheveux d'Ange » possède un large réseau de partenaires sur le territoire millavois étant donné son antériorité et son offre gérontologique diversifiée auprès de la personne âgée et des aidants.

La présence importante du réseau de services et de soins proposés par Altriane sur le territoire, en complémentarité des dispositifs de la Résidence « Les Cheveux d'Ange », tels que des pharmacies, des centres de santé dentaire, des centres d'optique et d'audition, des laboratoires de prothèses dentaires, des magasins de matériel médical, des services de soins infirmiers à domicile, des services à domicile, une hospitalisation à domicile, des services de mandataires judiciaires, des habitats inclusifs, sont autant d'atouts pour compléter une offre au service du parcours de la personne âgée.

Ces dispositifs multiples, comme ceux proposés par nos autres partenaires sont des ressources essentielles pour la Résidence « Les Cheveux d'Ange ». Elles fluidifient et facilitent le parcours de santé des personnes accueillies. Elles concourent à l'amélioration de la qualité des soins de l'établissement.

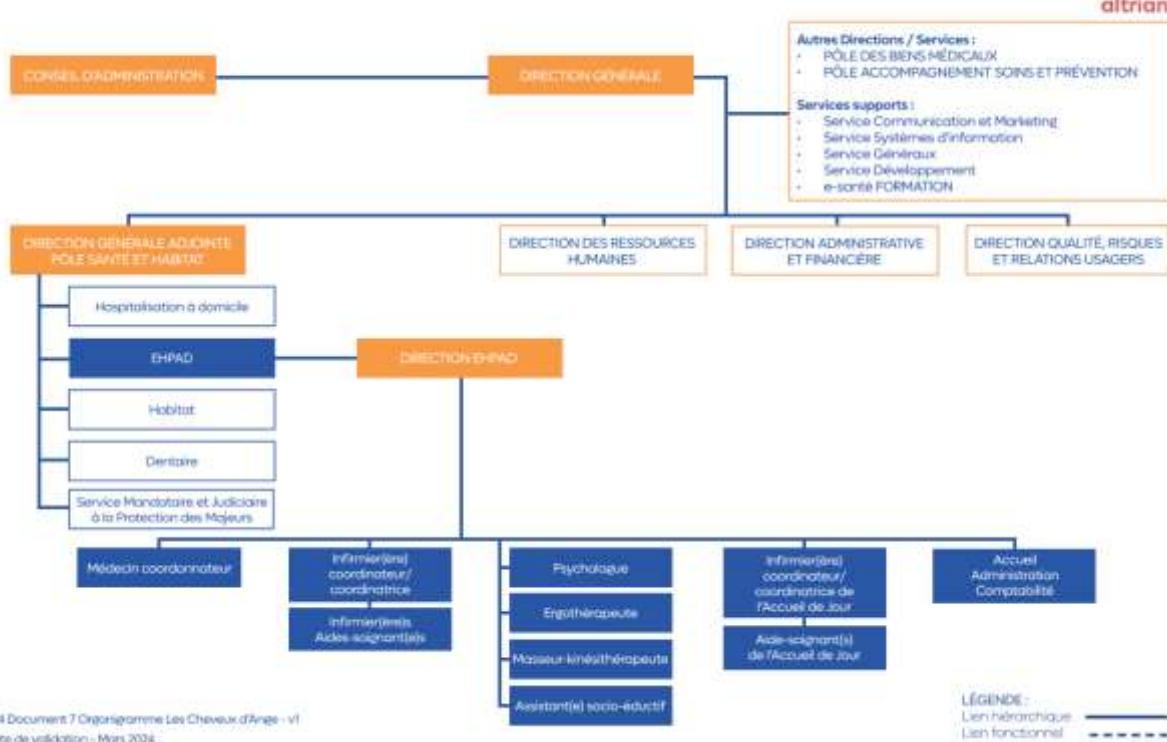
Cette ouverture naturelle sur la ville et sur le territoire millavois doit aussi nous permettre de faciliter la mise en place de lieux d'échange au sein de la Résidence pour devenir un véritable « tiers lieu » et ainsi conforter notre positionnement comme une véritable plateforme d'appui aux personnes âgées ouverte à la population millavoise.

## VII. PROFESSIONNELS ET COMPETENCES MOBILISES

---

Au sein du réseau de services et de soins d'Altriane et du Pôle Santé et Habitat, la Résidence « Les Cheveux d'Ange » s'inscrit et participe pleinement à la politique mise en œuvre. Elle bénéficie dans son fonctionnement des ressources et des compétences transversales (ressources humaines, finances, qualité gestion de risques, communication, informatique,) des fonctions supports du siège de l'organisme gestionnaire.

## Organigramme



## VIII. OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs d'évolution définis autour du nouveau projet d'établissement de la Résidence « Les Cheveux d'Ange » s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques :

- 1.1** - Promouvoir la participation et l'expression des résidents,
- 1.2** - Encourager l'intégration des familles dans la vie de l'établissement,
- 1.3** - Garantir la place et le fonctionnement du Conseil de Vie Sociale,
  
- 2.1** - Fluidifier le parcours des personnes accompagnées au sein de l'établissement,
- 2.2** - Soutenir la démarche inclusive de l'établissement,
- 2.3** - Diversifier l'offre de prestations sur le territoire,
- 2.4** - Développer des solutions de soutien aux aidants,
- 2.5** - Développer et renforcer les partenariats au service des parcours,
  
- 3.1** - Participer à la définition et à la déclinaison des politiques de l'organisme gestionnaire Altriane,
- 3.2** - Assurer le pilotage médico-économique des activités en lien avec les autorités de contrôle et de tarification,
- 3.3** - Garantir l'adaptation des locaux et des équipements à l'évolution des besoins,
  
- 4.1** Soutenir la culture qualité et gestion des risques de l'établissement,
- 4.2** Développer une démarche de gestion de crise et des situations exceptionnelles,
- 4.3** Garantir la vision et l'approche holistique de l'accompagnement.

## CONCLUSION

---

Le nouveau projet d'établissement 2024-2029 de la Résidence « Les Cheveux d'Ange », par sa dimension descriptive, constitue un document de référence pour les cinq prochaines années.

Ce travail nous a permis de rappeler et conforter notre identité dans l'accompagnement des personnes âgées, notre encrage territorial, tout en donnant une véritable ambition au développement de l'établissement dans le cadre des orientations stratégiques d'Altriane.

Fort de la participation active des équipes à sa construction, l'appropriation de ce nouveau projet permettra une lisibilité élargie de notre action par l'ensemble des acteurs concernés (professionnels, personnes accompagnées, familles, partenaires).

Les objectifs fixés dans notre nouveau projet constituent ainsi un véritable enjeu dans le cadre du dialogue de gestion et de la contractualisation de notre prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec nos autorités de contrôle et de tarification.